

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit mai, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à DANCY, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Étaient présents : Mr Bernard MERCUZOT -ALLUYES- Mr Pierre BENOIT -ALLUYES-, Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-, Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL-, Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-, Mr Michel BOISARD -BONNEVAL-, Mr Eric JUBERT -BONNEVAL-, , Mme Suzie PETIT -BONNEVAL-, Mme Corinne RIVERAIN -BONNEVAL-, Mr Alain MAGNE -BONNEVAL-, Mr Denis LECOIN -BOUVILLE-, Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-, Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-, Mr David LECOMTE -DANGEAU-, Mr Bernard GOUIN -FLACEY-, Mme Valérie ARNOULT -LE GAULT ST DENIS-, Mr Jean-Luc FOUCHER -LE GAULT ST DENIS-, Mr Serge LEBALC'H -MESLAY LE VIDAME-, Mr Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-, Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-, Mr Alain ROULLEE -MORIERS-, Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-, Mr Jacques FOUQUE -PRE ST EVROULT-, Mr Jean-François LEROY -PRE ST MARTIN-, Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-, Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-, Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY-, Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-, Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN-, Mr Eric DELAHAYE -VITRAY EN BEAUCE-.

Absents : Mme Danielle BORDES -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr Bernard MERCUZOT, Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr Joël BILLARD, Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr Eric JUBERT, Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr Michel BOISARD, Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr Dominique IMBAULT, Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme Evelyne RAPP-LEROY, Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme Suzie PETIT, Mr Philippe VILLEDIEU -DANGEAU- donne pouvoir à Mr David LECOMTE, Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU- donne pouvoir à Mme Nicole HUBERT-DIGER, Mr Fernando TEIXEIRA -SANCHEVILLE-

Secrétaire de séance : M. Patrick CHARPENTIER

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance

Monsieur Patrick CHARPENTIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte-rendu réunions précédentes

Le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2016 est approuvé après ajout des remarques suivantes de Monsieur ROULLEE :

Afin de ne pas faire d'erreur dans la transcription des propos de Monsieur ROULLEE le Président lui demande de transmettre ces observations par mail , le Président accepte de prendre en compte les observations bien que Monsieur ROULLEE soit absent de cette réunion

.....

Le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016 est approuvé après ajout des remarques suivantes de Monsieur ROULLEE :

Afin de ne pas faire d'erreur dans la transcription des propos de Monsieur ROULLEE le Président lui demande de transmettre ces observations par mail, Les observations de Monsieur ROULLEE vous seront transmises dès réception.

.....

Monsieur ROUSSELET demande qu'il soit précisé que seuls les taux de deux taxes ont été augmentés.

Création d'un poste d'Adjoint technique

Madame Evelyne RAPP-LEROY, Vice-Présidente, informe qu'un salarié, affecté à l'entretien des bâtiments et à la tonte (centre enfance, zone d'activité, etc...) et donnant toute satisfaction, arrive au terme de son contrat aidé. Elle propose donc de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de pérenniser ce poste déjà existant en contrat aidé. Cette création d'emploi n'aura pas d'incidence budgétaire, compte-tenu d'un départ en retraite en septembre sur un poste similaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} juillet 2016, 1 emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35 heures par semaine.

Modification délibération créations de poste besoin ponctuel

Madame Evelyne RAPP-LEROY, Vice-Présidente, rappelle que, par une délibération du 8 septembre 2015, le Conseil Communautaire avait décidé la création de postes en remplacement de personnel pour maladie, formation et congés annuel : il serait bon d'ajouter afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire de travail pour les différents services (techniques, administratifs, animation, piscine,...), elle propose de créer des postes non permanents sur les grades :

- Adjoint Technique
- Adjoint Administratif
- Adjoint d'Animation
- Educateur APS
- Auxiliaire de Puériculture

Ces postes nécessitant de faire appel à du personnel spécialisé.

Il est entendu que la Communauté de Communes continuera de faire appel à Dépann'Emploi pour les autres besoins ponctuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte ces créations de postes, en complémentarité avec Dépann'Emploi.

Annulation d'une facture du Centre Enfance

Monsieur Bernard GOUIN, Vice-Président, expose au Conseil Communautaire la demande d'une famille de Sancheville pour l'annulation d'une partie de sa facture de garderie périscolaire. Cette famille se trouve dans une situation difficile. Le montant restant à payer s'élève à 47,50 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la facture de 47,50 € pour cette famille de Sancheville.

Action en faveur du maintien du commerce en milieu rural

Monsieur Joël BILLARD, Président, expose au Conseil Communautaire que plusieurs commerces du territoire sont tenus par des personnes arrivant à l'âge de la retraite ou dont le déplacement permettrait une redynamisation de leur commerce. Il propose au Conseil Communautaire :

- de réaliser des études au cas par cas en fonction des demandes,
- de demander à la commune d'accueil du commerce de prendre en charge la garantie de l'emprunt à hauteur de 50%,
- de fixer un encours global de financement à hauteur de 1 000 000 €,
- de laisser la possibilité au locataire de racheter l'immeuble à tout moment à la valeur du Service du Domaine.

Monsieur GOUSSU propose de demander une caution de 20% pour responsabiliser les demandeurs.

Monsieur ROULLEE propose de fixer un plafond par dossier, mais le Conseil Communautaire ne souhaite pas instaurer de plafond, mais la faisabilité de chaque demande sera soumise au Conseil Communautaire.

Monsieur MAGNE demande que le loyer ne soit jamais inférieur à l'échéance de l'emprunt majoré de toutes les charges afférentes au propriétaire.

Après discussion, le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de ce projet de maintien de commerce en milieu rural, aux conditions énoncées ci-dessus et avec une clause de revoyure pour le plafond de 1 000 000 €.

Présentation dossiers boulangerie à Alluyes et charcuterie à Bonneval

Le Président informe le Conseil Communautaire que, sur le territoire de la Communauté de Communes, deux commerces font appel à la collectivité pour les aider à maintenir leur activité.

- **La boulangerie d'Alluyes** : le boulanger arrive à l'âge de la retraite et les éventuels repreneurs ne sont pas suivis par les banques qui refusent le financement.
- **La dernière charcuterie de Bonneval** : qui est en fin de bail et souhaiterait se rapprocher du centre-ville pour développer son activité et pérenniser son commerce.

Pour ces deux commerces, la collectivité est sollicitée pour porter financièrement l'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité pour le principe d'une étude de faisabilité du maintien de ces deux commerces. Cette étude sera examinée par la Commission des Finances.

Demandes de subventions pour maintien de commerces

Le Président expose au Conseil Communautaire que des aides peuvent être accordées aux collectivités pour le maintien du dernier commerce dans les communes rurales. Il propose donc de rechercher les différentes aides possibles auprès de la Région, du FISAC, du Département et de tout autre organisme.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de demander des subventions.

Prolongation du PIG

Monsieur Dominique IMBAULT, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire que le PIG (Programme d'Intérêt Général) se termine le 9 octobre 2016. Il convient donc de réfléchir à la poursuite ou non du dispositif.

Les deux premières années du PIG ont bien fonctionné pour les propriétaires occupants, tout particulièrement pour les travaux de rénovation énergétique et pour l'adaptation des logements, ce qui plaide également pour une prolongation.

L'ANAH précise que pour les dispositifs programmés dont l'achèvement est prévu dans le courant de l'année, il est possible d'en faciliter la prolongation jusqu'au 31/12/2017. Les crédits prévus n'étant pas entièrement consommés, aucune enveloppe complémentaire n'est nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité pour la prolongation du PIG.

Monsieur ROUSSELET suggère de réaliser des diagnostics thermiques en partenariat avec Info Energie. Monsieur ROULLEE informe qu'il existe également un dispositif Isolaris subventionnant les diagnostics des particuliers.

Présentation du rapport final de la Chambre Régionale des Comptes

Chaque conseiller communautaire a été destinataire du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la période 2009 à 2014. Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation et d'un débat.

Le Président énonce les observations émises dans ce rapport ainsi que les recommandations préconisées :

- 1) Procéder à un inventaire exhaustif des biens transférés, les valoriser et les imputer correctement en comptabilité.
- 2) Mettre en œuvre, au plus tôt, la procédure de rattachement des produits et des charges à l'exercice.
- 3) Rechercher et mettre en œuvre tous les moyens permettant de générer une capacité d'autofinancement nette positive.
- 4) doter la collectivité d'un plan pluriannuel d'investissement afin d'ajuster les dépenses d'investissement aux recettes.
- 5) Renforcer le pilotage de la masse salariale par une meilleure identification des besoins en personnel et de leurs coûts.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces observations.

S'ensuit un débat au cours duquel :

- Monsieur MAGNE rappelle qu'il avait déjà alerté sur la situation financière de la Communauté de Communes.
- Madame RIVERAIN s'inquiète des remarques formulées.
- Monsieur ROULLEE note que ce rapport confirme les analyses de la Trésorerie et de la Direction des Finances publiques et se dit satisfait de ne pas avoir voté CA et BP.
- Messieurs MAGNE et ROULLEE regrettent la présentation tardive de ce rapport qui date de janvier.

Le Président rappelle que certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre dès 2015, permettant d'améliorer la situation financière de la Communauté de Communes.